

Conseil communal du 23 décembre 2021

Question orale de Mme Jeanne-Marie Baudoin, conseillère communale, concernant « l'absence de toilettes publiques dans la commune »

Mondelinge vraag van Mevrouw Jeanne-Marie Baudoin, gemeenteraadslid, betreffende « het ontbreken van openbare toiletten in de gemeente »

Mme Jeanne-Marie Baudoin, conseillère communale – Groupe PTB : Dans la commune, de plus en plus de personnes vivent à la rue. Nous le voyons tous. Or les toilettes publiques sont inexistantes et l'obligation du Covid Safe Ticket a encore restreint l'accès à celles des cafés. Cette situation porte non seulement atteinte à la dignité de ces personnes mais pose aussi un problème de propreté publique. Elle embarrasse également les habitants qui souhaitent, par exemple, profiter de moments de détente dans les parcs. Bref, le manque de politique ambitieuse en la matière gêne pas mal de monde.

Que compte faire le Collège à long terme pour placer des toilettes publiques dans quelques lieux stratégiques : les alentours de la gare du Midi, le square Jacques Franck, le parc Paulus, le parc de Forest, la place de Bethléem, la place Morichar, le tunnel de l'avenue Fonsny et le bas de l'avenue du Roi (à proximité des Sœurs de la charité) ? J'ai appris qu'un projet était prévu au Carré Moscou. D'autres sont-ils en préparation à ces différents endroits ?

Des solutions à court terme, telle l'installation de cabines sanitaires temporaires, sont-elles envisageables ?

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Espace public – Ecolo-Groen : L'absence de toilettes publiques est en effet très problématique pour les personnes sans abri, d'autant que la plupart des cafés leur refusent l'autorisation d'utiliser les leurs. La question constitue aussi un enjeu d'égalité car ce manque d'équipement dans l'espace public est aussi un souci pour les femmes.

Durant le confinement, le service communal de la Propreté avait installé des urinoirs sur la place Marie Janson mais nous avons dû les enlever dans la perspective des travaux. Dès qu'ils seront terminés, des toilettes publiques seront installées sur la place,

ainsi que dans le parc Pierre Paulus. Ces deux projets s'inscrivent dans le cadre du contrat de quartier Parvis-Morichar.

Là où le problème est le plus criant et le plus délicat, c'est aux alentours de la gare du Midi car différentes instances sont concernées : la Région, la SNCB et la STIB. Nous avons réuni autour de la table Bruxelles Mobilité, Bruxelles Environnement, Bruxelles Propreté, la STIB, la SNCB et la commune. Cela a donné lieu à pas mal de discussions, les administrations régionales et la STIB se renvoyant la balle. Les pourparlers se poursuivent. La thématique a également fait l'objet d'un débat au parlement bruxellois afin d'examiner la possibilité de généraliser l'installation des toilettes publiques en voirie régionale, aux environs des gares, en particulier.

Bruxelles Mobilité a demandé à la STIB de prévoir dorénavant, à côté de toutes les toilettes qu'elle installe pour ses chauffeurs au terminus de ses lignes, un espace accessible au public. Ce sera le cas par exemple à la rue d'Argonne, à côté de la gare du Midi, où un terminus va s'installer dans le courant du mois de mars.

Une fois les travaux de la place Janson et du parc Paulus achevés, nous aurons trois vraies toilettes publiques supplémentaires sur le territoire communal, en comptant celles de la rue d'Argonne.

Nous aimerions en installer davantage, notamment à la place Morichar, mais nous sommes limités sur le plan budgétaire. Il faut compter entre 50.000 et 60.000 euros rien que pour l'achat d'un bloc de toilettes accessibles à tous et toutes, auxquels il faut ajouter 15.000 à 20.000 euros pour l'entretien. Les projets sont sur la table mais nous allons devoir faire des choix.

Quant au parc de Forest, il n'est pas sur notre territoire, et l'avenue du Roi comme l'avenue Fonsny sont des voiries régionales.

La situation s'améliore et, pour les alentours de la gare du Midi, nous espérons que les discussions au niveau régional vont progresser.

Mme Yasmina Nekhoul, échevine de la Propreté publique – LB : L'absence de toilettes publiques se répercute sur la propreté publique. Nos services le constatent tous les jours et, en particulier, depuis que les cafetiers n'acceptent plus du tout que les personnes sans domicile utilisent leurs sanitaires, même en payant.

Nous avons acquis récemment un aspirateur électrique « glouton » permettant un nettoyage plus efficace et plus en profondeur des voiries communales.

Pour ce qui concerne l'installation des toilettes publiques, nous espérons que les discussions entre les différentes instances régionales vont avancer. En attendant, il faut admettre qu'il n'y a pas beaucoup de monde pour venir discuter de cette question avec nous.

Mme Jeanne-Marie Baudoin, conseillère communale – Groupe PTB : On nous répond souvent que le problème se situe essentiellement au niveau des voiries régionales. Mais la portion de l'avenue du Roi à laquelle je faisais allusion est sur le territoire de la commune, de même qu'une partie du parc de Forest.

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Espace public – Ecolo-Groen : Seul 0,5 % du parc de Forest est situé sur Saint-Gilles ! Ceci étant, des toilettes publiques devraient y être installées à l'occasion de la rénovation du parc prévue par Beliris. Et l'avenue du Roi est une voirie régionale.

Mme Jeanne-Marie Baudoin, conseillère communale – Groupe PTB : Vous annoncez trois toilettes publiques supplémentaires sur le territoire communal, l'une étant prise en charge par la STIB. C'est totalement insuffisant. Il conviendrait de faire des choix budgétaires afin d'améliorer la situation.

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Espace public – Ecolo-Groen : C'est ce qu'on fait ! On vient de rien !

Mme Jeanne-Marie Baudoin, conseillère communale – Groupe PTB : La plupart des grandes villes européennes ont des toilettes publiques. C'est une question de choix politique.

Acheter des « gloutons » n'est pas une solution. Il faut prévoir des toilettes de qualité, accessibles à tous et toutes – personnes sans domicile fixe, personnes à mobilité réduite et habitants de la commune.

*
* *

Question orale de Mme Celi Rodriguez, conseillère communale, concernant « la

réforme de la gestion des intérêts matériels des communautés culturelles locales reconnues visant à régionaliser le financement des cultes »

□ **Mondelinge vraag van Mevrouw Celi Rodriguez, gemeenteraadslid, betreffende « de hervorming van het beheer van de materiële belangen van de erkende lokale cultuurgemeenschappen met het oog op de regionalisering van de financiering van de erediensten »**

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR : La réforme vise entre autres à faire remonter le traitement administratif et budgétaire des communautés culturelles locales au niveau régional et ainsi soulager les communes.

Si les montants peuvent changer d'une année à l'autre, pourriez-vous néanmoins nous donner une estimation de l'impact financier – que je suppose positif – de cette mesure pour notre commune tant au budget ordinaire qu'extraordinaire ?

Quels ont été les montants pris en charge par la commune pour les différents cultes concernés au cours des deux dernières années (2020 et 2019) ?

Quelles sont les ressources humaines allouées à la gestion de cette matière au niveau communal ?

Combien de « bâtiments » destinés au culte appartiennent à la commune ?

Les frais d'entretien et de rénovation lourde de ces bâtiments seront-ils pris en charge par la Région ?

À partir de quand cette mesure serait-elle effective ?

M. Jean Spinette, échevin des Cultes – LB : Un collaborateur du service des Finances travaille à quart temps sur ces dossiers. Les frais de personnel ne sont donc pas importants. La gestion du suivi des bâtiments est assurée par le service des Travaux et non plus par un agent spécifique. Toutefois, le directeur technique du service des Travaux contrôlait toutes les bâtisses jusqu'il y a peu, avec le service sécurité et hygiène, pour s'assurer que les cultes se déroulent en toute sécurité sans que les bâtiments parfois fort anciens ne s'effondrent sur les croyants.

Les fabriques d'église et les communautés culturelles dépendent pour leur financement et la couverture de leurs déficits des territoires locaux sur lesquels elles sont installées, soit les communes ou les provinces. À Bruxelles, la province est remplacée par la Région de Bruxelles capitale.

Le parlement bruxellois a adopté en 2002 une ordonnance spécifique sur cette question, qui a été modifiée une première fois en 2018 puis, tout récemment, le 10 décembre 2021. L'entrée vigueur du nouveau texte est prévue en 2023.

Le pourcentage des communautés culturelles qui dépendent de la commune est variable : l'église de Saint-Gilles et la communauté israélite de l'avenue Brugman, 100 % ; Jésus Travailleur, 90 %, l'église Sainte-Alène, 88 %, l'église de la Trinité, 42 %, l'église protestante d'Ixelles (rue du Champ de mars), 42 %, Saint-Antoine de Padoue, 41 %, l'église anglicane unifiée, 5 % et Notre-Dame du Sablon, 0,42 %.

Les dépenses globalisées s'élèvent, pour l'exercice 2019, à 164.957,44 euros et à 163.268 euros, pour l'exercice 2020. On pourrait compter sur une économie annuelle de 164.000 euros, si l'église de la Trinité, dont nous partageons la charge avec Ixelles, ne connaissait des problèmes de stabilité.

Si la régionalisation du financement des cultes s'opère en 2023, nous pourrions éviter une dépense très conséquente, étant donné l'investissement nécessaire à la sauvegarde de l'aspect culturel du bâtiment en plus des rénovations et constructions de logement prévues.

Le coût annuel pour la commune est d'environ 211.000 euros pour les différents cultes et les coûts financiers des investissements sont d'environ 100.000 euros sur les deux exercices.

Les établissements actuels financés par les communes le seront jusqu'en 2022.

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR : Il n'y a pas de petites économies lorsque les finances ne sont pas florissantes.

*
**

Mondelinge vraag van Mevrouw Melanie Verroken, gemeenteraadslid, mbt de 'Kliniek Antoine Depage' in de Henri Jasparlaan.

Question orale de Mme Mélanie Verroken, conseillère communale concernant la « Clinique Antoine Depage, sise avenue Henri Jaspar.

Mevrouw Melanie Verroken, gemeenteraadslid – MR : Mijn vraag betreft de Kliniek Antoine Depage in de Henri Jasparlaan hier in Sint-Gillis. Deze kliniek is behoudens vergissing tot op heden nog steeds eigendom van het OCMW van 1000 Brussel en actueel, sedert meer van 1 jaar, bezet door mensen zonder verblijfspapieren, via

meerdere vzw's. Hiervoor werd een contract afgesloten als ik mij niet vergis door het OCMW van Sint-Gillis met die vzw's en ook met de eigenaar, dus 1000 Brussel, zodat de kliniek bezet kon worden door een 60 à 80-tal volwassenen en hun kinderen.

Intussen getuigen vele bewoners van de omliggende wijken dat er veel meer mensen aanwezig zijn dan een 'tachtig-tal', en dat er zich talloze incidenten voordoen al verschillende maanden. Er is ook veel heen en weer geloop door leveranciers van Deliveroo en UberEats die behoudens vergissing daarvoor betaald worden, terwijl de bezetters van Kliniek Antoine Depage ook steun genieten van ons OCMW. Ik denk niet dat dit legaal is, maar er is geen enkele blijk van controle op onze tussenkomst door onze gemeente of het OCMW.

Anderzijds blijkt de Kliniek Antoine Depage te koop zijn gezet en staat er op de verkoopsmelding dat de kliniek moet leeg gemaakt worden voor 1 april.

Wat is het plan van onze gemeente met deze mensen die behoudens vergissing terug op straat komen, of is er een nieuw akkoord met deze vzw's die deze mensen begeleiden, om ze elders onderdak aan te bieden, in plaats van ze in onze straten te laten rondlopen, samen met alle andere mensen die er al zijn, en met het toilettkort en alle andere tekorten onze gemeente onaangenaam en zelfs onbewoonbaar maken?

M. Charles Picqué, burgemeester: Ik zal uiteraard op uw vragen antwoorden, maar aangezien het grootste deel van uw vragen te maken heeft met het OCMW zal ik het woord geven aan mevrouw Amrani.

Zoals u al zei is het gebouw eigendom van het OCMW van de stad Brussel, die een overeenkomst is aangegaan met de tijdelijke bewoners. Ik wil van de gelegenheid gebruik maken om te herhalen hoezeer ik betreur dat we niet tot een akkoord zijn gekomen met de stad Brussel om het gebouw aan te kopen. Dit is een andere zaak, maar het is toch belangrijk.

Vorige week deelde het OCMW van de stad Brussel ons mee dat de tijdelijke bezetting voor de laatste keer verlengd is tot eind maart dus ik bevestig u deze informatie. Dit gezegd voeg ik eraan toe dat wij waakzaam blijven voor de normen in verband met veiligheid en hygiëne, en dat dit gebeurt via onze diensten die regelmatig vergaderen en informatie uitwisselen met het OCMW van de stad, en binnen een begeleidingscomité.

Wat de overlast in de buurt betreft, kunnen wij dat niet ontkennen en niet verwaarlozen, dat is een realiteit. De buurt heeft te lijden onder geluidsoverlast, dat

wisten wij niet, dat is waar. Er wordt ook overlast veroorzaakt door een rondtrekkend publiek dat het park van de Hallepoort bezoekt, en dat blijft een probleem voor onze preventiediensten en voor de politie. Maar dat is ook de verantwoordelijkheid van de stad Brussel. Ik heb regelmatig mijnheer Close op de hoogte gebracht van wat er gebeurt in de wijk.

Wat de overlast op straat betreft, en ik denk aan lawaai, alcohol, gebrek aan netheid, enzovoort, zijn wij ons bewust van de moeilijkheden die de bewoners ondervinden, dat is waar, maar dat maakt deel uit van een welbekende bezorgdheid en bekommernis. Ik denk aan de noodzakelijke aanwerving van politie-inspecteurs, en dat is de reden waarom wij de begroting van de politie hebben beslist te verhogen, U bent hiervan op de hoogte.

In afwachting hiervan probeert de heer Evangelisti die u goed kent dit probleem op te lossen maar dit is niet eenvoudig natuurlijk.

Dus wat zal er gebeuren eind maart ? Dat zal afhangen van de stad Brussel maar we moeten waakzaam blijven. Ik hoop dat de stad Brussel en het OCMW van de stad Brussel maatregelen zullen nemen voordat de toestand ontaardt. Maar we zullen zien. Voor de rest geef ik het woord aan mevrouw Amrani.

Mme Myriem Amrani, présidente du CPAS : L'occupation de la clinique Depage est temporaire. Une convention a été signée entre le propriétaire du bâtiment – le CPAS de la Ville de Bruxelles –, les services de la Commission communautaire commune (Cocom), les collectifs de sans papiers qui ont investi les lieux, et la Fédération bruxelloise unie pour le logement (Febul), c'est-à-dire les Unions de locataires. Celle-ci est chargée d'accompagner les publics et de veiller à la gestion quotidienne des lieux tout au long de cette occupation.

Le CPAS de Saint-Gilles n'est donc pas chargé de la gestion de ce bâtiment. Son rôle consiste à assurer le suivi des demandes d'aide médicale urgente et d'aides alimentaires de 31 personnes – 25 isolées et une famille (une femme et ses quatre enfants) – qui, étant sans papiers, ne peuvent prétendre au revenu d'intégration. Nous avons détaché un assistant social à mi-temps pour remplir cette mission, dont le salaire est financé par une subvention de la Cocom.

La majorité des quelque 90 personnes qui vivent sur place sont suivies et soutenues par les CPAS dont elles dépendaient en arrivant, dont celui de la Ville de Bruxelles. Sachant l'occupation temporaire, elles n'ont pas souhaité changer.

Je voudrais préciser que, pour bénéficier d'une aide médicale urgente, il faut être sans ressources. Une enquête sociale préalable est effectuée pour déterminer l'état de besoin. Peut-être certaines personnes travaillent-elles quelques heures mais il s'agit souvent de prestations ponctuelles, Deliveroo et Uber n'offrant pas de contrats de travail pérennes et stables. Quoi qu'il en soit, l'enquête sociale a démontré qu'aucune des 31 personnes ayant introduit une demande d'aide médicale urgente ne disposait de ressources suffisantes pour payer ses frais médicaux et alimentaires.

Mevrouw Melanie Verroken, gemeenteraadslid – MR : Eerst en vooral dankuwel mijnheer de burgemeester en mevrouw Amrani voor de informatie die zeker zeer nuttig was. Maar ik moet met spijt aanhoren, en dit is niet de eerste keer, dat net zoals daarjuist met de toiletten, de schuld wordt geschoven op 1000 Brussel, omdat dit juist op de grens hiermee ligt, en dat dit dan het einde van het verhaal is, terwijl ik denk dat onze burgemeester en de burgemeester van 1000 Brussel toch aan elkaar mogen vragen om samen te zitten voor een constructieve oplossing in plaats van de hete aardappel voortdurend naar de andere gemeente door te schuiven.

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Espace public – Ecolo-Groen : Je trouve la question de Mme Verroken particulièrement détestable. Nous avons échappé à Mme De Vigneral... Accuser les personnes sans papiers de rendre le quartier peu sûr pour nos enfants, de percevoir un double revenu, de profiter de l'aide sociale tout en travaillant, sont des propos indignes de l'Open Vld. Je tenais à le dire.

Mevrouw Melanie Verroken, gemeenteraadslid – MR : Mijn woorden zijn verdraaid ofwel zijn ze niet begrepen omdat ze in het Frans waren. Ik heb geen sans-papiers persoonlijk beschuldigd van misbruik. Ik heb een vraag gesteld aan onze gemeente en onze burgemeester met betrekking tot wat er gaande is in de wijk en de burgemeester heeft zelfs bevestigd dat die problemen er zijn en dat de problemen die er reeds waren verzwaren. Ik neem het dus niet dat er mij woorden in de mond worden gelegd die ik niet heb gezegd, en nog minder de vergelijking met mevrouw De Vigneral.